

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION :

Commune de **LOUVIERS** (Département de l'EURE)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil de Communauté demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans

SITUATION DU BIEN :

Parcelles cadastrées section AS n°725 (anciennement 289) comprenant deux barres d'immeubles vétustes en R+4 composées de 91 logements en état d'abandon manifeste et vides d'occupants et n°112 comprenant un transformateur pour une contenance totale d'environ 4 206 m².

POS/PLU :

Zone UBr.ax au PLU

PROJET :

Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet s'oriente vers un reverdissement du site.** Ce projet appartient à un **projet plus global porté par l'Agglomération Seine-Eure** visant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et notamment le Quartier des Oiseaux où sont situés lesdites parcelles. Ce site a été retenu au titre du **Programme d'Intérêt Régional (PIR)** suivi par l'ANRU.

COMITÉ D'ENGAGEMENT :

Du 14 mai 2019 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE :

EURE HABITAT

ÉVALUATION
DOMANIALE :

Acquisition inférieure au seuil de consultation obligatoire de France Domaine.


IMPUTATION :

Compte n° 924 121 – LOUVIERS-LLS SEINE-OISE « Les Oiseaux »

Enveloppe projet : 115 500 €

28 2019

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"


Dominique LEPETIT

ROUEN le 22 mai 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL